



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 90037

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la nécessaire révision de la directive 96/71/CE encadrant le détachement des travailleurs. Comme le préconise le CESE dans un récent rapport, il faudrait en effet poursuivre un objectif d'harmonisation sociale afin que le principe « à travail égal salaire égal sur un même lieu de travail » soit appliqué. Il lui demande si le Gouvernement entend faire réviser cette directive en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90037

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7561

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)